

Thème 3 :

Partager une vision raisonnée des besoins
et de l'accès aux ressources mobilisables pour l'agriculture
sur le long terme

**GT7 : Ressources existantes
et conditions de mobilisation ?**

Contribution du Groupement des DDT(M)s

Extrait de la note Etat des Lieux des ressources en eau et des conditions de leur mobilisation soumise aux membres du GT

« Ce GT a vocation à passer en revue les ressources en eau et les conditions de leur utilisation pour l'agriculture en tenant compte des objectifs d'atteinte de bon état des eaux, du bon fonctionnement des écosystèmes naturels, des objectifs de transition énergétique et de la conciliation des usages »

Dans cette note soumise aux membres du GT « *La remobilisation des retenues agricoles existantes mais plus utilisées* » est identifiée au registre des « *solutions diffuses très locales* » au titre des « *leviers existant pour économiser ou mobiliser de nouvelles ressources en eau* »

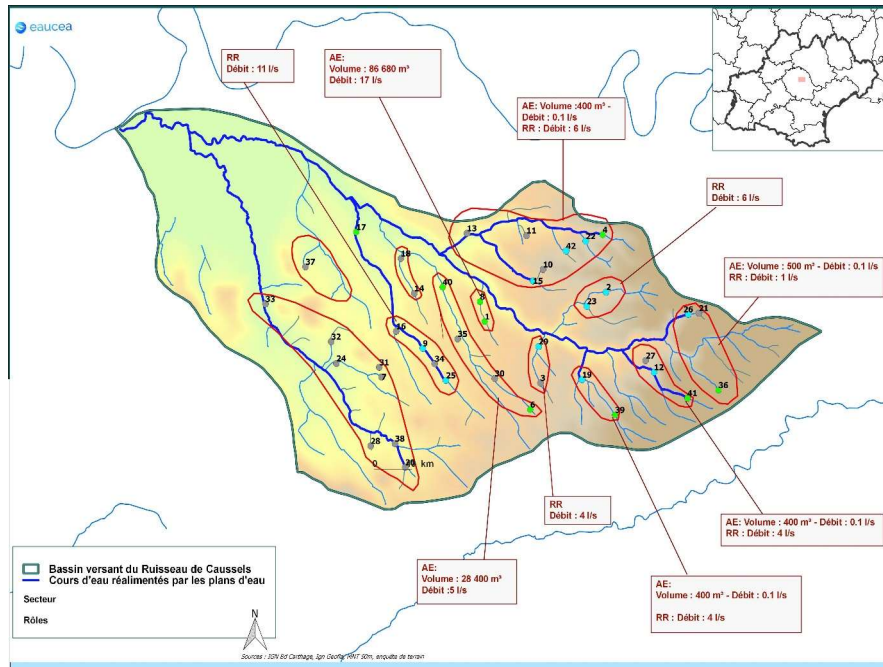
Le groupement des DDT(M)s, sur la base de différentes expérimentations, propose d'approfondir cette piste

La remobilisation des retenues existantes mais non utilisées : une piste à approfondir !

- 1) Pour mieux qualifier l'incidence hydrologique des ouvrages existant
- 2) Pour qualifier la contribution de ces plans d'eau à la biodiversité et à l'écosystème local
- 3) Pour optimiser la gestion d'une ressource en eau inutilisée
- 4) Qui nécessite d'innover dans une gestion mutualisée ou collective

La remobilisation des retenues existantes mais non utilisées : une piste à approfondir

1 – Pour mieux qualifier l'incidence hydrologique des ouvrages existant



De nombreux ouvrages (pour ne pas dire la majorité) ont été réalisés avant que le débit réservé ne devienne obligatoire (2006). Ces ouvrages sont souvent implantés en travers du thalweg et interceptent donc la totalité des ruissellements (tant qu'ils ne sont pas remplis) jusqu'à ce que la côte du déversoir soit atteinte.

Il s'agirait donc d'objectiver leur impact hydrologique :

- 1) En réalisant l'inventaire des retenues existantes sur le bassin versant et en identifiant leur contenance réelle
- 2) En déterminant leur taux d'interception du bassin versant et leur réelle influence sur les écoulements (variable sur la saison)
- 3) En identifiant quel pourrait être leur apport au débit du cours d'eau si on envisageait de les re-mobiliser dans un cadre de gestion collective

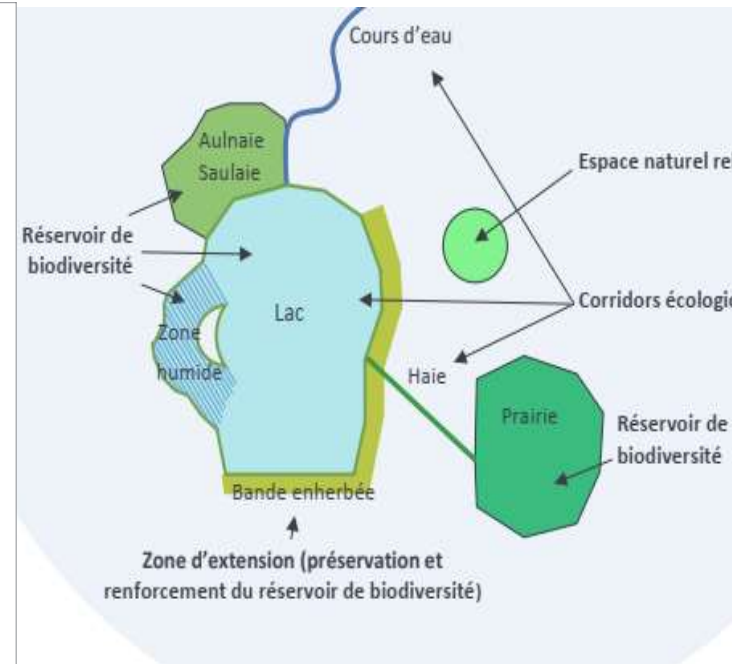
La remobilisation des retenues existantes mais non utilisées : une piste à approfondir

2 – Pour qualifier la contribution de ces plans d'eau à la biodiversité et à l'écosystème local

L'effet cumulé des plans d'eau sur un bassin versant est souvent appréhendé par le seul volet altération hydromorphologique.

Or pour des plans d'eau (très) anciens, un écosystème s'est développé autour de ces plans d'eau. Il s'agirait donc d'enrichir la lecture des fonctionnalités :

- 1) en réalisant des inventaires faunistiques et floristiques
- 2) en réalisant également autour de ces plans d'eau des aménagements, ou plantations (ex : haies, aulnaies ou saulaies, espaces naturels relais, bandes enherbées et maintien de prairies aux abords) qui contribueront à favoriser le maintien et le développement de la biodiversité
- 3) en faisant ainsi en sorte que ces retenues puissent participer à des fonctionnalités agro-écologiques support de biodiversité ordinaire



La remobilisation des retenues existantes mais non utilisées : une piste à approfondir

3 – Pour optimiser la gestion d'une ressource en eau inutilisée

Une fois estimé le potentiel de la ressource mobilisable, il s'agira

- 1) D'identifier les conditions techniques requises : quels équipements appropriés mettre en place pour restituer le débit réservé, soutenir le milieu, ou bien pour éviter une interception totale sur certaines périodes, (vannes répartitrices, rigole ou conduite de contournement avec répartiteur, ouvrage de vidange, ...)
- 2) D'identifier éventuellement le ou les ouvrages qui pourraient être tout simplement vidangés annuellement pendant la période d'étiage pour soutenir le milieu, ou bien sur l'année pour compenser l'absence de débit réservé des autres ouvrages

La finalité de la re-mobilisation n'est donc pas purement agricole

La remobilisation des retenues existantes mais non utilisées : une piste à approfondir

4 – Qui nécessite d'innover dans une gestion mutualisée ou collective

Cette approche nécessite une gouvernance et une maîtrise d'ouvrage adaptée qui permettra de mutualiser et d'optimiser les coûts . Il s'agit en effet, sans interférer sur le droit de propriété :

- 1) d'animer (associer les propriétaires, conduire des inventaires, réaliser des études techniques et des travaux d'équipements
- 2) de définir des modalités de gestion adaptées aux conditions requises (retour équilibre)
- 3) d'entretenir les ouvrages
- 4) de recouvrir des coûts d'entretien et de gestion

Le format juridique adapté à une gestion collective d'un ensemble de retenues doit être identifié pour encourager ce type de démarche

Faut il s'orienter vers une ASA ? Une coopérative ?

Certaines des missions peuvent utilement relever des compétences d'un syndicat hydraulique et/ou de l'organisme unique

La remobilisation des retenues existantes mais non utilisées : une piste à approfondir En conclusion : une approche collective porteuse de nombreux bénéfices

Un PTGE va nécessairement poser la question de l'adéquation ressources-économies-besoins qui interrogera inévitablement l'opportunité de la création de nouveaux stockages, et dans le même temps, celle de l'optimisation de stockages existant.

Comment justifier que ce nouveau stockage ne peut être Evité ?

A-t-on su pleinement optimiser la mobilisation des stockages existants ?

Ne faut-il pas envisager l'effacement de certains ouvrages au titre des mesures compensatoires?

La réflexion sur la séquence « ERC » peut être enrichie par une approche de gestion collective qui présente une alternative valorisante. Celle-ci nécessite une gouvernance/maitrise d'ouvrage adaptée qui permettra de mutualiser et d'optimiser les coûts.

Il s'agit en effet, sans interférer sur le droit de propriété :

- 1) d'animer, conduire des inventaires, réaliser des études techniques et des travaux d'équipements adaptés aux objectifs de gestion (biodiversité, soutien du milieu, soutien étiage)
- 2) de réaliser des équipements puis de gérer et entretenir ces ouvrages
- 3) d'adapter la gestion aux conditions requises pour garantir un retour à l'équilibre
- 4) de recouvrir des coûts d'entretien et de gestion

Faut il s'orienter vers une ASA ? Une coopérative ?

Tels sont les éléments qui ont été mis en évidence au travers des expérimentations du Causse dans le Tarn avec le soutien de l'agence de l'eau Adour-Garonne (*appel à initiatives pour la biodiversité*) ou sur le bassin de l'Yzeron dans l'Ain.